

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022
DÉLIBÉRATION N° 2022-76

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 3

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 02 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille- MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : ARDUIN Annie - BOISSET Philippe - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET Philippe à BOISSET André - LATIL Jessica à BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent à MESTRE Françoise

Secrétaire de séance : BERTHALON Jérôme

Objet : CESSION COMMUNE / CHRISTOPHE SABATER - COMPLEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la délibération 2020-44 du 17 juillet 2020 portant cession d'une partie du domaine public à Mr Christophe SABATER ainsi que la délibération 2022-67 du 29 juillet 2022 portant désaffectation et déclassement du domaine public au lieu-dit Pallon.

Monsieur le Maire propose de céder la parcelle nouvellement numérotée dans la délibération n°2022-67 citée ci-dessus au prix de 15€ le m².

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le

ID : 005-210500583-20221110-202276-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à céder la parcelle nouvellement numérotée dans la délibération n°2022-67 citée ci-dessus au prix de 15€ le m² à Mr Christophe SABATER.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



MAIRIE DE SAINT-GENÈS-DE-MAJOU
SAINT-GENÈS-DE-MAJOU
Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.